



LOOS EN GOHELLE

CENTRE
de LOISIRS



Du 11 avril
au 22 avril

De 3 à 12 ans

Lieux :

Ecole Emilienne Moreau,
rue Alexandre Maniez

Restauration : les enfants

prendront leur repas chaud au sein
du foyer Omer Caron.

Tarification à la semaine:

Le tarif comprend le séjour, les
repas, les collations et toutes les
activités proposées.

Accueil
de 9h à 17h
Accueil échelonné
de 7h30 à 9h
de 17h à 18h30

Comment inscrire mon enfant ?

Dossiers d'inscription disponibles en
mairie

ou inscription en ligne sur :

www.francas62.net/ins

(à partir du 11/03/22
et jusqu'au 30/03/2022)

Paiement uniquement sur les
permanences d'inscription

Permanences d'inscription

(pour la réception des dossiers
complets ou les paiements) :

mardi 15 mars
mardi 22 mars
Mardi 29 mars

de 15h à 19h à l'Annexe (rue Denfert Rochereau)
et mardi 5 avril

de 15h à 18h salle Caullet (rue Supervielle)

Documents à transmettre :

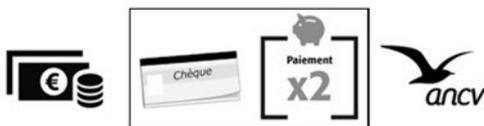
- Attestation d'assurance scolaire ou extra scolaire,
- Copie des vaccinations,
- Copie attestation Aide aux Temps Libres (si
bénéficiaire obligatoire), si quotient familial inférieur à
617, présentation de l'attestation CAF obligatoire.

Pour les enfants de 3 ans, seuls ceux déjà scolarisés
pourront être accueillis.

QUOTIENT FAMILIAL	Nombre d'enfants	Semaine de 5 jours	Semaine de 4 jours	E X T E R I E U R	semaine de 5 jours	Semaine de 4 jours
0 à 617	1 ^{er} enfant	23.00€*	18.40€*		30.00€*	24.00€*
	2 ^{ème} enfant	20.00€*	16.00€*		27.00€*	21.60€*
de 618 à 995	1 ^{er} enfant	42.50€	34.00€		56.00€	44.80€
	2 ^{ème} enfant	39.00€	31.20€		52.00€	42.25€
+ de 995	1 ^{er} enfant	45.00€	36.00€		59.00€	47.20€
	2 ^{ème} enfant	41.00€	32.80€		55.50€	42.25€

* La tarification si vous bénéficiez de l'Aide aux Temps Libres soit
3,40€ par jour déjà déduits.

Moyens de paiement :



Association Départementale des Francas du Pas de Calais

08 place Mère Térèse - BP 50059 - 62 002 ARRAS cedex - Tél 03 21 55 10 10 - E-mail : francas62@wanadoo.fr

Membre de la fédération nationale des Francas, fédération laïque de structures et d'activités éducatives,
sociales et culturelles. Reconnue d'utilité publique. Complémentaire de l'Enseignement public et agréée
par les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.